

portant nomination à titre exceptionnel,
militaire et étranger dans
l'Ordre du Mérite du Bénin de
l'Adjudant-Chef ENGEL Franck

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987.
- VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU la décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 13 Décembre 1995 ;
- SUR proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du mercredi 13 Décembre 1995,

DECRETE :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 04 Janvier 1996, l'Adjudant-Chef ENGEL Franck, Assistant Technique Allemand en fin de mission, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans le renforcement des liens de coopération militaire existant entre la République Fédérale d'Allemagne et la République du Bénin.

.../...

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 Février 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 4 - CES 2 - CS 2 - HAAC 2 - MINISTERES 20 - GCONB
140 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-INSAE 2 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-
FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - INTERESSE 1.